

Collège supérieur de droit

Par **Booker**, le **17/06/2013** à **18:42**

Bonjour, je vous écris car j'ai une question.

L'an prochain je suis admissible au CSD, seulement j'aimerais savoir si certains d'entre vous ont vécu cette expérience. Car la deuxième année de droit ne doit pas être évidente, est-ce que les cours supplémentaires sont réellement encombrants ? Y a-t-il une réelle plus-value à passer par le CSD ?

Enfin ce qui me rebute le plus c'est qu'il faudra que je change mes matières à TD. Je faisais du constit + droit européen cette année, et l'an prochain il me faudra faire de l'administratif (jusque là rien d'anormal) + CIVIL. Or j'n'ai jamais fait de civil en TD cette année ! N'est-ce pas pénalisant ? Une simple remise à niveau cet été suffira-t-elle -dans le sens faire des cas pratiques, intégrer le raisonnement du civiliste etc. - ?

Bien à vous.

Par **Fax**, le **17/06/2013** à **20:02**

Bonjour,

Je me permets de vous répondre car je suis dans la même faculté que vous, faculté qui a mis en place ce double diplôme.

J'ai été tentée comme vous de faire le collège mais pour mon cas personnel j'ai eu peur de ne pas assurer dans la mesure où je suis dans l'obligation de travailler à côté des études. Je me suis donc dit qu'il valait mieux réussir une L2 classique avec de bons résultats plutôt que de partir sur un double diplôme et de l'obtenir avec des notes moyennes. Et ma stratégie a plutôt payé car je viens de finir ma L2 (normale sans collège) et je passe en L3 avec de très bons résultats.

Pour avoir plusieurs connaissances ayant choisi le collège, il s'agit d'un double diplôme intéressant, et valorisant. Néanmoins, cela demande de l'investissement : En L2 vous aurez 3 matières à TD au lieu de 2 avec la charge de travail supplémentaire que cela implique (il en est de même pour les épreuves de fin de semestre). Ce n'est absolument pas impossible, il faut de l'envie et de l'investissement personnel (d'autant plus que les planning de cours et de TD semestriels ne sont pas arrangeants - grande amplitude horaire journalière-)

Concernant le fait que vous n'avez pas pris civil en TD en L1, je ne pense franchement pas

que cela ait une incidence quelconque. L'essentiel est que vous ayez pu en première année aborder les grands exercices juridiques (dissertations, commentaires d'arrêts et cas pratiques), le programme de civil de L2 n'est absolument pas le même qu'en L1 (L2 : obligations- contrat et responsabilité délictuelle-), donc sur ce point , les étudiants arrivant en L2 sont au même niveau. Pour ma part, en L1 en TD j'avais choisi civil / institutions internationales et européennes, et en L2 civil/ administratif et cela n'a pas posé de problème.

Ainsi, je crois que tout est question de motivation et d'envie. Sachez néanmoins qu'il est possible d'arrêter le collège en L3 si cela ne vous convient pas.

J'espère que ces informations pourront vous aider à faire votre choix.

Par **Booker**, le **17/06/2013** à **22:16**

Merci, oui cela m'éclaire un peu, étant donné que je suis motivé pour le faire et que je sais que je m'en donnerais les moyens.

Bon, bah cet été je ferais quelques cas pratiques pour m'exercer et on verra ce que cela donne l'an prochain mais si c'est juste un TD supplémentaire par semaine, oui je pense que ce n'est pas surhumain !

Pour l'amplitude horaire, étant donné que je suis à 35 minutes de la fac en général je reste dans le périmètre, cela me sera utile pour le coup,

Merci bien !

Par **Fax**, le **18/06/2013** à **04:27**

Avec plaisir,
Et puisque nous venons d'avoir nos résultats, félicitations pour cette année :)

Bonne continuation

Par **Booker**, le **18/06/2013** à **08:52**

Merci félicitation à vous aussi :)